



SERVICE PUBLIC DE WALLONIE
AGRICULTURE, RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT
DEPARTEMENT NATURE ET FORETS
CANTONNEMENT DE HABAY



MINISTERE de la Région wallonne

**Vente aux enchères de 145 lots de bois de chauffage sur pied
Représentant 3351 m³ "grumes + houppiers"
Soit et à titre informatif : environ 5868 stères
Exercice 2022**

**FORET DOMANIALE INDIVISE D'ANLIER-RULLES-CHENEL
FORET DOMANIALE DE MELLIER**

**Le vendredi 28 janvier 2022 à 9 h 00
A la salle « Au soleil levant » 6724 Houdemont 81, rue du 24 août**

A la diligence du SPW- ARNE – DNF et de la Ministre de la Région Wallonne, sous la présidence de Monsieur le Directeur du D.N.F. à Arlon ou de son délégué, et à l'intervention de la Receveuse trésorière domaniale, il sera procédé à 9 h00 à la vente publique par voie d'enchères de 145 lots de bois de chauffage cubant environ 3351 m³ de grumes et houppiers.

- **l'inscription est OBLIGATOIRE** : elle se fait par la remise de la fiche client ci-jointe à donner à l'accueil lors de votre entrée dans la salle.

- **Le port du masque est obligatoire ainsi que la distanciation à 1m50. En cas de trop forte affluence, les organisateurs se réservent le droit de limiter les présents à 1 représentant les familles. Covid safe Ticket obligatoire et dans le respect des mesures COVID-19 en vigueur à la date de la vente.**

Une personne peut représenter un ou plusieurs acheteurs : dans ce cas, **le mandant** doit fournir une procuration, la fiche client complétées (ci-joint) et une copie recto-verso de la carte d'identité sur laquelle une signature manuelle aura été apposée, et ce, **préalablement à la vente** à l'adresse :

helene.huet@spw.wallonie.be (les originaux devront être remis soit le jour de la vente, soit dans la boîte aux lettres du cantonnement).

Etant donné les conditions, nous vous recommandons de n'être présent que pour les lots dont vous êtes amateur.

Le vendredi 28 janvier 2022 à partir de 9h00 seront vendus les articles sis dans les triages suivants : 1 à 145.

De 9h00 à 12h30 : Fauvillers 04 – Martelange 05 – Witry 03 – Louffémont 06 – La Corne 07
A partir de 13h30 : Wittimont 02 -Anlier 08 – Hachy 13 – Habay12 – Habay 11 - Marbehan 10 – Mellier 9

La présente vente de bois de chauffage est réalisée aux Conditions Générales du Cahier des Charges pour la vente des coupes de bois dans les forêts domaniales (approuvé le 07 juillet 2016).

Les Conditions Générales du Cahier des Charges est disponible par mail **ou sur rendez-vous** au bureau du cantonnement D.N.F. à Habay sur demande.

Port du masque et CST obligatoire.

AVIS IMPORTANT

- La surenchère minimale est de 5 € (cinq Euros)
- Aucun paiement en espèces n'est admis le jour de la vente.
- Le Service forestier attire votre attention sur les **délais d'exploitation** fixés :
abattage grumes : 31 mars 2022
vidange (débusquage et débardage): 15 août 2022

L'adjudicataire défaillant (personne physique ou morale) sauf obtention d'une prorogation du délai d'exploitation conformément à l'art. 31§2 des conditions générales pourra se voir refuser de participer à toute future vente sur base de l'Art.8 du Cahier des charges de la vente des coupes domaniales.

- Les factures seront délivrées le jour de la vente.
- Tous les acheteurs (particuliers comme professionnels) sont tenus de payer leurs achats avec une TVA de 6 %, plus 3 % de frais**

AVERTISSEMENT

La présente vente de bois de chauffage est réalisée aux enchères et au « comptant » (par paiement dans les dix jours), aux conditions du Cahier Général des Charges, notamment à l'article 19 « Paiement au comptant ».

1. **Si la quantité cumulée des lots achetés est inférieure à 35 m³ (+/- 50 stères) par ménage**, le candidat acheteur devra présenter **au moment de la vente une caution physique** et paiera le prix principal plus les frais (3%, plus 6 % TVA).

Important : le candidat acheteur doit absolument compléter et signer la désignation de caution physique reprise ci-après et la remettre au Receveur trésorier de la Région wallonne.

2. **Si la quantité cumulée des lots achetés est supérieure à 35 m³ (+/- 50 stères) par ménage**, le candidat acheteur paiera le prix principal plus les frais (3%, plus 6 % TVA), **augmenté d'une somme supplémentaire de 20%** (plafonnée à 6.000 Euros) à titre de **garantie récupérable** après décharge. Il appartiendra à l'acheteur de demander cette décharge au titulaire de chaque triage concerné dès l'exploitation terminée.

Mode de paiement

- Soit dans les dix jours calendrier de la vente, par Bancontact ou par virement au Receveur trésorier de la Région wallonne à l'aide du bulletin de versement remis lors de la vente.

L'exploitation ne pourra commencer qu'avec la preuve de paiement.

Le récépissé ou extrait de compte constitue la preuve de paiement.

- Soit séance tenante, par la remise d'un chèque bancaire certifié par une banque belge ou luxembourgeoise (c.à.d. chèque émis par la banque elle-même ou chèque tiré sur votre propre compte, revêtu d'une mention de garantie de paiement apposée par la banque).

A défaut de régularisation dans les 10 jours, les dispositions suivantes seront notamment d'application :

- Art 26 du C.G. : intérêts de retard de plein droit.
- Art 27 du C.G. : faculté de résolution de vente.
- Art 28 du C.G. : Interdiction de commencer l'exploitation du ou des lots.

Par le seul fait de remise d'une ou plusieurs offres, les candidats-acheteurs reconnaissent se soumettre à ces conditions et acceptent que cette garantie leur soit réclamée même après la vente, à la suite d'un contrôle éventuel.

CLAUSES PARTICULIERES – VENTE Du 28/01/2022

1. Rappel de quelques conditions générales du Cahier des charges :

- Il est interdit de déposer des bois, grumes ou stères contre des arbres non délivrés ou dans les parties régénérées (art.38§1).
- L'acheteur est toujours responsable des dégâts occasionnés lors de l'exploitation des lots qu'il a achetés, même en cas de revente (art.46).
- En cas de non-respect des clauses d'exploitation, les amendes et réparations prévues au Code Forestier seront d'application.
- L'utilisation d'huile végétale biodégradable est obligatoire (art. 38 § 7).
- Tous les bois marqués faisant partie du lot acheté **doivent être exploités**. Il n'est pas permis à l'acheteur de laisser sur pied ou abattus, sur le parterre de coupe, des bois qu'il jugerait sans valeur (art.36).
- L'acheteur ne pourra commencer l'exploitation de son (ses) lot (s) **qu'après en avoir informé préalablement** l'Agent des forêts en charge du triage (art.30).

2. Délais d'abattage et de vidange :

Abattage grumes : 31 mars 2022
Vidange (débusquage et débardage) : 15 août 2022

Suspension des délais : En cas de prorogation des délais d'exploitation, pour des raisons de préservation de la quiétude de la forêt en période de brême, une suspension des accès à l'assiette des coupes ainsi qu'aux quais de stockage est prévue du **15/09 au 15 octobre** de l'année en cours.

3. Prorogations et indemnités :

En application de l'art.31§2 des conditions générales du cahier des charges, une **prorogation** des délais d'exploitation peut être sollicitée pour des périodes de 1, 2, 3, 4 trimestres. La demande est adressée au Chef de cantonnement au plus tard quinze jours avant l'expiration du délai normalement prévu.

En application des conditions générales du cahier des charges, conformément à l'art. 31 §3.1 et 3.2 et à l'art.34, en cas de prorogation ou de non-respect des délais, des **indemnités** d'abattage, de vidange et de stockage pourront, le cas échéant, être réclamés.

Recouvrement sera effectué automatiquement par le Receveur trésorier de la Région wallonne, éventuellement par voies civiles.

4. Règles d'exploitation particulières

- 4.1. Le débardage de houppiers non façonnés est strictement interdit
- 4.2. Sur certains arbres délivrés, des flèches indiquent la direction d'abattage. Celle(s)-ci est/sont à respecter impérativement. Il conviendra dès lors de câbler si nécessaire.

- 4.3. Dans le cadre d'une sylviculture de type qualification-dimensionnement mise en place sur le Cantonnement de Habay, le Service forestier a procédé à la désignation d'arbres cerclés de rouge à la couleur. Tout dégât de quelque nature et importance sur ces réserves fera l'objet d'une **application d'office** des art. 81 et 82 du CF par procès-verbal.
- 4.4. Il est défendu d'abandonner ou d'enterrer en forêt tout déchet, objet ou matériel usagé tels que câbles, bidons d'huiles, pneus, etc... Dans tous les cas, constat sera dressé et l'adjudicataire ou son personnel s'expose à des poursuites judiciaires sur base du décret du 05 juin 2008 relatif à la recherche, la constatation, la poursuite et la répression des infractions et les mesures de réparation en matière d'environnement.

5. Divers

Personne n'est autorisé à acheter du bois au nom d'une tierce personne non présente sauf procuration originale (formulaire ci-joint) en bonne et due forme remise par le mandant au cantonnement (cf. instructions ci-dessus) préalablement à la vente.

Le ministère des Finances se réserve le droit d'envoyer un courrier aux personnes ayant acheté plus de 50 stères (35 m³) leur demandant de justifier à posteriori l'usage du bois acheté et d'en informer aux besoins les autorités fiscales responsables.

∇-----

Désignation de caution physique

Prière de remplir obligatoirement toutes les rubriques de ce document

Je soussigné (nom, prénom, adresse complète)

.....
.....

Tél n° (mention obligatoire),

adjudicataire des lots repris au P.V. de vente publique domaniale du 28 janvier 2022 à Houdemont

déclare présenter comme caution physique, (nom, prénom, adresse complète)

.....
.....

Tél n° (mention obligatoire), qui signe avec moi.

Nous, soussignés, déclarons avoir parfaite connaissance des clauses et conditions générales et particulières du Cahier des charges et nous y soumettre sans réserve.

Fait à le 28 janvier 2022 (*barrer la mention inutile*)

Signature de l'adjudicataire

Signature de la caution

Art	Ess.	Nombre de bois par catégorie de circonférence à 1,5 m. du sol																		Nombre total	Volume		Remarques		
		45	55	65	75	85	95	105	115	125	135	145	155	165	175	185	195	205>	m ³ Bois fort		Stères Approximatifs				
30	15	He																			5	6,58 m ³	10 st		
31	16	He																			4	4,14 m ³	6 st		
E.D.I. Anlier "Goutelle des bacs"																									
32	17	He						43	31	16	10	14	5	6	5	2	4								
																					139	92,35 m ³	143 st	1 x 215 : pas de débarcadage et pas de bois dans la tête de source. Déclat d'exploitation 31 mars 2023	

Triage 03 Witry R. BREULET - 0476/96.69.85

E.D.I. Anlier "Sarfel"																								
33	1	He		5	12	9	11	11	2	4		3									48	11,29 m ³	17 st	orange
34	2	He			11	11	11	6	10		1	2	1			2	1				57	26,75 m ³	41 st	Rose : 1 x 205
35	3	He		2	6	6	3	4	3		2	2	4								33	16,01 m ³	24 st	orange
36	4	He		4	7	6	9	7	10		6	3	2								56	23,05 m ³	35 st	rose : 1 x 185 scolytés
37	5	He		1	7	7	10	3	6		2	1	1								45	16,78 m ³	26 st	orange
38	6	He		3	4	2		2	5		2	6	2								26	16,31 m ³	25 st	Rose : 1 x 205
39	7	He		2	5	5	5	5	3		6	2									34	15,79 m ³	24 st	rose : 1 x 205
40	8	He			1	4	4	5	3		2	3	3								27	14,26 m ³	22 st	orange

Triage 06 Loufémont A. DRON 063/433197 - 0477/781182

E.D.I. Anlier "Eange Pivez"																								
41	1	He			1	1	1														5	11,42 m ³	16 st	
42	2	He				1	1														8		7 st	
																					2		1,10 m ³ + 1 st	ch déracinés

E.D.I. Anlier "Serrée Voie"

43	3	He				1															9	15,00 m ³	21 st	1 x 205
44	4	Ch																			1	3,98 m ³	1 x 255	

E.D.I. Anlier "Croix Jean Thirion"

45	6	He				1															5	7,14 m ³	10 st	
																					2			

E.D.I. Anlier "Croix Louis"

46	7	He																			5	9,28 m ³	13 st	
47	8	Ch																			1			
																					1		2,27 m ³	1 x 205 : ch déraciné

E.D.I. Anlier "Eange Pivez"

48	9	He			1	9	6	2	1												20	5,00 m ³	7 st	
																					1			

E.D.I. Anlier "Croix Jean Thirion"

49	10	Bo		4	1	2	1														8	7,14 m ³	10 st		
																								+ Bouleaux abattus en 1 m	

E.D.I. Anlier "Eange Pivez"

Art	Ess.	Nombre de bois par catégorie de circonférence à 1,5 m. du sol																		Nombre total	Volume		Remarques
		<39	45	55	65	75	85	95	105	115	125	135	145	155	165	175	185	195	205>		m ³	Stères	
80	1	He	155	150	91	73	19	19	6	3	2	1								526	87,65 m ³	135 st	Bois griffés. 1 x 165 scolyté Délai d'exploitation : 31 mars 2023
81	2	He	165	124	53	37	33	10	3	7	3	3								441	77,68 m ³	120 st	Bois griffés. 1 x 255 Délai d'exploitation : 31 mars 2023

Triage 13 Hachiv E. DEOM 063/423611 - 0477781172

F.D.I. Anlier "Nasse"

82	1	He																		3	12,34 m ³	19 st	1 x 205 : en vert
83	2	He		11	3	2	7	4	5	5	1	1	2	1						42	20,37 m ³	31 st	vert
84	3	He		5	14	12	9	11	11	2	2									66	16,33 m ³	25 st	vert
85	4	He		7	4	8	5	2	1	3	4			1						37	13,99 m ³	38 st	2 x 205 : vert
86	5	He		1	3	11	5	6	3	2	1	1	1	1						35	20,06 m ³	31 st	vert
87	6	He		1	1	6	8	4	3	4	1	1	2							31	16,87 m ³	26 st	vert

F.D.I. Anlier "Longue Gourteille"

88	7	He		10	22	19	16	10	7	5	3	2								96	26,52 m ³	41 st	rose
89	8	He		11	26	33	18	14	8	10	3	1		1						126	36,95 m ³	57 st	1 x 235; en rose
90	9	He		6	21	27	13	14	12	7	3	1		1						107	41,14 m ³	63 st	1 x 225, 1 x 235 : rose
91	10	He		7	45	38	22	24	11	5	6	3	2							164	42,63 m ³	66 st	rose
92	11	He		5	41	28	25	12	17	4	2	1	1	1						137	31,90 m ³	49 st	rose
93	12	He		8	26	34	20	10	11	1	2									112	21,56 m ³	33 st	rose
94	13	He			51	45	67	57	41	18	13	7	2	3						307	111,21 m ³	172 st	1 x 225 vert Délai d'exploitation 31 mars 2023

Triage 12 Habay-la-Neuve E. DUPUIS 063/422695 - 0477781173

F.D.I. Anlier "Bon Bois"

95	1	He		6	14	15	16	13	7	1	4	1								77	18,87 m ³	29 st	
		Ch			12	13	6	7	2											40	6,87 m ³	10 st	
		Bo				1	2	5	1											9	2,98 m ³	4 st	
96	2	He		17	30	18	13	5	4	3	2			1						93	16,26 m ³	25 st	
		Ch			1	1	1													3	0,39 m ³		
97	3	He		11	14	23	17	12	10	7	3	2		1						100	26,93 m ³	41 st	
98	4	He		21	21	13	12	4	5	3	2									81	13,88 m ³	21 st	
99	5	He		21	21	10	10	9	4	2										77	11,68 m ³	18 st	
100	6	He		29	18	17	11	8	3	1	2									89	12,83 m ³	19 st	
101	7	He		14	12	10	3	10	4	3	4			1						62	16,41 m ³	25 st	
		Bo												1						1	1,03 m ³	1 st	
102	8	He		3	9	12	12	5	9	6	6									65	23,60 m ³	36 st	
103	9	Bo		40	47	18	12													117	8,96 m ³	13 st	

Art	Ess.	Nombre de bois par categorie de circonférence à 1,5 m. du sol																			Nombre total	Volume		Remarques			
		<39	45	55	65	75	85	95	105	115	125	135	145	155	165	175	185	195	205>	m³		Bois fort	Steres Approximatifs				
125	12	Ch																					2			5 m³	Ch sec abattus
126	13	He	52	100	111	82	76	50	30	22	14	5	3	3	1								550	163,99 m³	254 st	Délai d'exploitation : 31 mars 2023	

Triage 10 Marbehan M. MAL EMPRE 0473/ 94.12.07

FDI Rulles "Vosée"

127	1	He		1		1	1	2	2	1	2	1														12	9,23 m³	14 st	
		Ch am	31	19	12	3	1																66	4,63 m³	7 st				
128	2	He		1		1	1			3			1	1									8	5,99 m³	9 st				
		FD				1	3	1	1		2												8	3,14 m³	4 st				
		Ch am	1	1	3	2	1	3	2														13	3,94 m³	6 st				
129	3	Ch am	13	31	25	12	6	2	3														92	12,66 m³	19 st				

FDI Rulles "Hastor"

130	1	He	27	126	118	70	47	31	17	9	7	3													3	458	119,34 m³	185 st	1 x 215, 1 x 225, 1 x 255
131	2	He	36	82	57	50	46	11	18	10	8	6	2	1									328	90,34 m³	140 st	Délai d'exploitation : 31 mars 2023			
		Ch																					2	12,85 m³	19 st	Délai d'exploitation : 31 mars 2023			

Triage 09 Meiller J. KNOTT 0474/75.15.01

FD de Meiller "Les Forges"

132	1	He					1	4	3	1	3	3	2														30	76,90 m³	119 st	3 x 205, 2 x 215, 1 x 225
		Ch										1											6	19,46 m³	30 st	1 x 215				
		FD					2	4	4	1													14	11,81 m³	18 st	Délai d'exploitation : 31 mars 2023				

FD de Meiller "Courtelle"

133	1	He	19	16	15	10	7	8	4	1	3																86	26,02 m³	38 st	165 scolyté + 1 rouppier
134	2	He	23	18	13	6	7	3	1	3	1																75	12,62 m³	19 st	
135	3	He	28	14	10	8	2	4	4	1		1														72	12,08 m³	18 st		
136	4	He		5	6	7	10	6	3	4																41	13,83 m³	21 st		
		Ch										1											1	1,42 m³	2 st					
137	5	He	4	11	17	12	16	11	5	6	1	2														85	27,82 m³	43 st		
		Ch										1											1	3,33 m³	5 st					
138	6	He	10	24	12	13	5	2	5	1	2															81	33,07 m³	47 st	1 x 255 scolyté + 185 scolyté	
139	7	He	2	7	10	12	15	8	6	2																63	21,57 m³	32 st	165 scolyté	
140	8	He	3	14	12	8	11	6	7	2	6	1	1													72	28,86 m³	42 st	135 + 165 scolyté	
141	9	He	2	6	4	3	4	2	1	5	1	1														30	16,70 m³	23 st	1 x 215 scolyté	
142	10	He	5	14	20	17	16	11	9	8	1															102	32,52 m³	49 st		
		Ch										1											1	2,98 m³	3 st	Ch sec				
143	11	He	7	3	6	14	16	13	1	7																69	28,35 m³	41 st	195 scolyté	

Art		Nombre de bois par catégorie de circonférence à 1,5 m. du sol																		Nombre total	Volume		Remarques
		<39	45	55	65	75	85	95	105	115	125	135	145	155	165	175	185	195	205>		m ³ Bois fort	Stères Approximatifs	
144	12	Ess.	7	22	15	16	12	6	3	5	2	5								93	28,69 m ³	44 st	
		Ch						1												1	0,50 m ³		
145	13	He	1	8	2	1			1											14	11,10 m ³	15 st	1 x 256 cassé/et bord de route

Numéro :
Nos références : CD 512.24 n° 10257

Objet : Fiche d'inscription et Fiche client
SPW – DNF – Vente de bois de chauffage

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver, ci-joint, un formulaire à compléter pour la prochaine vente de bois de chauffage du 28 janvier 2022

En raison de la lutte sanitaire contre la COVID et du protocole de vente imposé, les modalités de la vente de cette année sont les suivantes :

- **L'inscription est OBLIGATOIRE** : elle se fait par la remise de la fiche client ci-jointe à renvoyer exclusivement soit par mail à l'adresse helene.huet@spw.wallonie.be, soit dans la boîte aux lettres du cantonnement.

- **L'accueil des participants en salle est limité à 35 personnes : Seuls les 35 premiers inscrits par triage auront accès à la salle.** Les inscriptions sont limitées à une seule personne par ménage.

Une personne peut représenter un ou plusieurs acheteurs : dans ce cas, **le mandant** doit fournir une procuration, la fiche client complétées (ci-joint) et une copie recto-verso de la carte d'identité sur laquelle une signature manuelle aura été apposée, et ce, **préalablement à la vente** à l'adresse : helene.huet@spw.wallonie.be (les originaux devront être remis soit le jour de la vente, soit dans la boîte aux lettres du cantonnement).

Etant donné les conditions, il est obligatoire de ne s'inscrire que pour les lots dont vous êtes amateur.

Merci de préciser les jours et les triages auxquels vous souhaitez participer sur le document ci-joint. Merci de nous renvoyer votre **fiche inscription pour le 24/01/2022 au plus tard.**

Je vous prie, d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'attachée, Chef de cantonnement
DIERSTEIN Axelle

FICHE D'INSCRIPTION

Cocher le(s) triage(s) sur lesquels vous souhaitez acheter :

Le vendredi 28 janvier 2022 à partir de 9h seront vendus les articles sis dans les triages suivants :

De 9h00 à 12h30 : articles 1 à 72

Fauvillers 04 – Martelange 05 – Witry 03 – Louffémont 06 – La Corne 07

A partir de 13h30 : articles 73 à 145

Wittimont 02 – Anlier 08 – Hachy 13 – Habay 12 – Habay 11 – Marbehan 10 – Mellier 9

Laissez-nous vos coordonnées afin que nous puissions vous prévenir si votre inscription est bien effective (places limitées à 35 personnes en salle) :

Nom :

Tel :

Adresse mail :



CONTACT

8, rue de l'Hôtel de Ville
B-6720 Habay-la-Neuve
Tél : 0032(0)63 60 80 30
Fax : 0032(0)63 42 40 65

VOTRE GESTIONNAIRE

Alain DRON
alain.dron@spw.wallonie.be

VOS ANNEXES

Annexe 1 : Fiche client
Annexe 2 : Fiche procurement

Pour toute réclamation portant sur la qualité de nos services, veuillez introduire une plainte :
<http://www.wallonie.be/fr/introduire-une-plainte-spw>.

Pour toute réclamation portant sur le traitement de votre plainte par le SPW, veuillez contacter le Médiateur : www.le-mediateur.be.

FICHE CLIENT – SPW-DNF-Vente de bois

A compléter par le SPW

Nouveau client	
Modification client	
Numéro du client si existant	

A compléter par l'acheteur

Nom société / nom et prénom (si particulier)	
Rue	
Numéro de rue	
Code postal	
Ville	
Pays	

Communication

Langue	
Téléphone	
Portable	
E-mail	
Pouvons-nous communiquer par e-mail ?	OUI - NON

Données de pilotage

Je suis une personne morale	OUI - NON
Numéro d'entreprise	
Je suis assujetti à la TVA ?	OUI - NON
Numéro de TVA	
Numéro de registre national – particulier belge	
Numéro de passeport – particulier étranger	

Données bancaires

Pays	
Numéro de compte bancaire (IBAN)	
Titulaire du compte	
BIC	
SWIFT	

Si une société, veuillez indiquer une personne de contact :

Nom de famille	
Prénom	

date – signature

Si des modifications ont lieu, veuillez nous avvertir le plus rapidement par mail ventedebois@spw.wallonie.be



Wallonie environnement SPW

Département de la Nature
et des Forêts

Direction d'Arlon
Cantonement de Habay

Rue de l'Hôtel de Ville 8,
B-6720 HABAY-la-NEUVE

Tél. : +32 (0)63 60 80 30
Fax : +32 (0)63 42 40 65
Habay.cantonement.dnf.dgame@spw.wallonie.be

VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE

PROCURATION

A REMETTRE LE JOUR DE LA VENTE

Je soussigné(e) Madame/Monsieur (Nom et prénom)
domicilié(e) à Rue n° *donne*
procuration à Madame/Monsieur (Nom et prénom) domicilié(e) à
..... Rue n°
pour participer, en mon nom et pour mon compte, aux enchères organisées, lors de la vente de
bois qui aura lieu le (date) à Houdemont.

Fait à en date du

www.wallonie.be
N° vert : 1718 (informations générales)

Signatures des deux parties :

Nom - prénom - signature :

Nom – prénom - signature: